

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 avril 2024, le règlement numéro 375-24 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services. Ce règlement remplace le règlement numéro 349-22 ainsi que toute autre disposition incompatible. Toutefois, les tarifs établis dans le règlement numéro 349-22 demeurent applicables pour toute facturation nécessaire aux actions posées en cours d'années 2022, 2023 et celles précédant l'adoption du règlement 375-24.

Le règlement numéro 375-24 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 12^e jour du mois d'avril 2024.

La directrice des affaires juridiques
et greffière,



M^e Jessica St-Pierre